

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i><b>Délibération</b></i>
	<b>Séance publique du 29 septembre 2023</b>	<b>N° 2023-386</b>

Convocation du 22 septembre 2023

Aujourd'hui vendredi 29 septembre 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Gérard CHAUSSET, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Marc MORISSET, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESKINA, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

M. Alexandre RUBIO à M. Nordine GUENDEZ  
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY  
Mme Camille CHOPLIN à Mme Eve DEMANGE  
M. Stéphane GOMOT à M. Olivier CAZAUX  
M. Radouane-Cyrille JABER à M. Maxime GHESQUIERE  
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU  
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS  
M. Thierry MILLET à M. Jacques MANGON  
M. Fabrice MORETTI à M. Christian BAGATE  
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Béatrice SABOURET

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

Mme Pascale BOUSQUET-PITT à partir de 17h40  
Mme Fabienne HELBIG à partir de 17h40  
M. Michel LABARDIN à partir de 17h59  
M. Jacques MANGON à partir de 17h30  
M. Michel POIGNONEC à partir de 14h45  
Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 17h05  
M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 16h

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Alain GARNIER à M. Patrick LABESSE jusqu'à 11h45  
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 14h45  
Mme Brigitte TERRAZA à M. Jean-François EGRON à partir de 17h  
Mme Claudine BICHET à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 15h30  
Mme Brigitte BLOCH à M. Guillaume MARI à partir de 16h45  
M. Stéphane PFEIFFER à Mme Delphine JAMET à partir de 14h45  
M. Jean-Baptiste THONY à M. Bastien RIVIERES à partir de 17h  
M. Dominique ALCALA à M. Max COLES à partir de 17h18  
Mme Stéphanie ANFRAY à Mme Typhaine CORNACCHIARI de 11h30 à 14h45 et à partir de 16h  
Mme Christine BONNEFOY à Mme Pascale PAVONE à partir de 14h45  
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY jusqu'à 11h  
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 16h  
M. Alain CAZABONNE à M. Jérôme PESKINA à partir de 16h  
M. Didier CUGY à Mme Laure CURVALE de 10h30 à 12h  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET jusqu'à 15h45 et à partir de 17h55  
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS à partir de 17h30  
M. Frédéric GIRO à Mme Pascale BRU à partir de 17h  
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Anne Lépine jusqu'à 16h  
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Sylvie JUSTOME à partir de 17h18  
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Nadia SAADI de 10h40 à 12h40 et de 15h30 à 17h  
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h15  
M. Stéphane MARI à Mme Fabienne HELBIG à partir de 17h19  
M. Patrick PUJOL à Mme Christine BONNEFOY jusqu'à 13h45  
M. Franck RAYNAL à M. Dominique ALCALA de 12h45 à 15h  
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPAS à partir de 15h  
Mme Béatrice SABOURET à M. Nicolas FLORIAN à partir de 16h55  
M. Jean-Marie TROUCHE à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 16h  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h45

**EXCUSE(S) :**

Monsieur Fabien ROBERT.

**LA SEANCE EST OUVERTE**

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>Conseil du 29 septembre 2023</b>	<b><i>Délibération</i></b>
	Direction du Foncier	<b><i>N° 2023-386</i></b>

---

**Floirac - Quai de la Souys, rue Aristide Berges - Création d'un troisième dépôt de bus métropolitain - Abrogation de la délibération n°2022-461 en date du 30 septembre 2022 - Acquisition auprès de RTE des parcelles cadastrées AV 93p, AV 94p, AV 104p et AV 105 - Décision - Autorisation**

---

Madame Christine BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La métropole dispose à ce jour de deux grands dépôts de bus, le Centre d'exploitation du Lac (CEL) et le dépôt de Lescure, ainsi que deux autres dépôts provisoires, l'un dans le secteur de Bastide Niel qui accueille les bus délocalisés de Lescure pendant sa phase de réhabilitation, et l'autre sur le site Vaquier, au pied du Pont d'Aquitaine. L'ensemble de ce dispositif transitoire s'avère coûteux en termes d'investissement et de fonctionnement.

La création d'un troisième dépôt de bus, projet fléché comme stratégique répond à une double nécessité technique et économique visant à développer le service au public et à répondre aux demandes de développement des lignes rendues nécessaires en raison de nombreux projets urbains et économiques sur le territoire métropolitain.

Au terme de la prospection foncière engagée, le site situé à Floirac, regroupant les propriétés EDF, ENEDIS et RTE, dans le cadran Sud-Est de la Métropole, a été retenu, présentant toutes les caractéristiques permettant, de ce fait, une exploitation optimisée et adaptée à l'environnement industriel dans lequel le dépôt sera créé. A cette fin, les actes permettant l'acquisition des biens propriété de EDF et ENEDIS ont été signés le 25 mai 2023.

Concernant le site appartenant à RTE, par délibération n°2022-461 en date du 30 septembre 2022, le Conseil métropolitain a statué en faveur de l'acquisition d'une emprise de 48 153 m<sup>2</sup> à détacher des parcelles cadastrées AV 93p, AV 104 et AV 105.

Or, à la suite de l'incorporation dans l'emprise d'une partie de la parcelle cadastrée AV 94p pour l'accès au site et d'une évolution de la limite séparative à l'Est, la superficie définitive est finalement portée à 48 181 m<sup>2</sup>.

Malgré cette légère modification de superficie, le prix d'acquisition reste inchangé à 3 060 000 Euros HT à majorer de la TVA au taux en vigueur le jour de la réitération de l'acte authentique de vente et qui n'est pas supérieur à l'évaluation domaniale.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole**

**VU** les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les article L2241-1 et L5211-37,

**VU** la délibération n°2022-461 du Conseil métropolitain en date du 30 septembre 2022,

**VU** l'avis de la Direction de l'immobilier de l'Etat n°2023-33167-54069 en date du 1<sup>er</sup> août 2023,

**ENTENDU** le rapport de présentation ;

**CONSIDERANT** l'intérêt stratégique pour Bordeaux Métropole d'acquérir la propriété sus visée, en complément des propriétés EDF et ENEDIS déjà réitérées

**CONSIDERANT** l'incorporation dans le périmètre de la parcelle cadastrée AV 94p et la modification de l'emprise à acquérir

### **DECIDE**

**Article 1** : d'abroger la délibération métropolitaine n°2022-461 du 30 septembre 2022,

**Article 2** : d'acquérir en l'état à RTE, société anonyme dont le siège social est situé à PARIS LA DEFENSE (92073), 7 C Place du Dôme, immatriculée au SIREN sous le numéro 444 619 258, les parcelles de terrains nus situés Quai de la Souys, rue Aristide Berges à Floirac, cadastrées AV 93p, AV 94p, AV 104p et AV 105 pour une surface totale de 48 181 m<sup>2</sup> environ moyennant un prix global de Trois Millions Soixante Mille Euros Hors Taxes (3 060 000 € HT) à majorer de la TVA au taux en vigueur le jour de la réitération de l'acte authentique de vente,

**Article 3** : d'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte authentique et tous documents afférents à cette opération,

**Article 4** : d'imputer la dépense et les frais résultant de cette acquisition au chapitre 21, article 2111 du budget annexe transport, sur l'exercice 2024.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.  
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 29 septembre 2023

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>6 OCTOBRE 2023</b>	Pour expédition conforme,
<b>DATE DE MISE EN LIGNE :</b> <b>6 OCTOBRE 2023</b>	la Vice-présidente,
	Madame Christine BOST